



L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARÈS
☎ 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92
Site Internet : <http://www.amisdulittoral.fr>

Juin 2010 – N° 62

Éditorial

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale, nouvelle appellation de l'ancien schéma d'aménagement et d'urbanisme) des communes du Bassin d'Arcachon, le PLU (plan local d'urbanisme) d'Andernos et le bois du Coulin continuent de préoccuper votre bureau. Nous en parlerons dans le prochain bulletin.

En revanche, nous avons des nouvelles encourageantes du Parc naturel Marin, dont la création est officiellement mise à l'étude.

Jean-François Pahun fait le point de l'action « rivières propres » engagée sous l'égide de la CEBA

L'étude des causes de la régression des herbiers de zostères suit son cours, et un premier point d'étape devrait avoir lieu à l'automne. Malheureusement l'état des herbiers ne s'améliore pas : aucun varech sur nos plages.

Rendez-vous au **Judi 19 août à 17 heures au « Mille Clubs » d'Arès pour l'Assemblée Générale**. Soyons y nombreux.

Michel Gautier

Le Parc Naturel Marin : ça bouge.

Une première réunion de concertation a eu lieu au lycée de la mer à Gujan Mestras le Vendredi 11 juin, sous l'autorité commune du préfet de la région Aquitaine, de l'amiral préfet maritime de

L'Atlantique et avec la présence de Madame Anne Littaye chef de la mission d'étude. Tous les acteurs locaux de la mer, les services de l'Etat et les élus étaient invités et je représentais notre association. Je résume rapidement les points abordés.

Un parc naturel marin : c'est quoi ?

Un espace délimité (le Bassin et son ouvert : périmètre à définir), une ambition : **concilier à la fois la préservation du milieu naturel et le développement raisonné des activités liées à la mer**, des mesures de **gestion** à définir et à mettre en œuvre. Il ne s'agit donc pas de sanctuariser le milieu marin, mais de le protéger et de permettre le développement **durable** des activités humaines et économiques s'exerçant en mer.

En quoi est-ce un outil novateur ?

C'est pour la première fois un outil complet ; il a 3 objectifs :

Approfondir **les connaissances** du milieu marin, instaurer une protection, mettre en place un développement **durable** des activités marines, et **il a des moyens** de mise en œuvre et de suivi avec une équipe de terrain permanente et l'appui technique de l'Agence des aires marines protégées, organisme d'Etat. Il lui appartient de mobiliser et de coordonner les outils existants de protection du milieu marin.

Calendrier :

La mission actuelle comprend un chef de mission, un chargé de mission et 2 stagiaires. Son travail consiste à dresser un état des lieux, à animer la concertation pour faire émerger le projet de parc et enfin constituer le dossier devant être soumis à l'enquête publique (bouclage du dossier prévu à l'automne 2011).

C'est maintenant le temps des groupes de travail

pour une concertation effective. Nous participerons au groupe « patrimoine naturel – biodiversité – production primaire : zostères, phytoplancton – patrimoine eaux et activités maritimes et terrestres ». l'objectif est de faire un diagnostic sous la forme d'enjeux auxquels le parc aura à répondre.

Notre opinion :

Toujours très favorable, à condition bien sûr, que le PNM ne devienne pas une couche supplémentaire venant se plaquer sur les couches existantes sans pouvoir véritable :

Le risque existe et tous les acteurs en sont conscients. Nous avons été très déçus par les objections de certains élus, qui voient dans les PNM une reprise en main de l'Etat et une atteinte à la décentralisation. Nous pensons que c'est là, une attitude à très courte vue. Plus que jamais nous avons besoin de l'Etat pour défendre le patrimoine national, le domaine public maritime n'appartient pas aux élus.

Michel Gautier

Les cours d'eau autour du Bassin Un état inquiétant !

Le Bassin d'Arcachon constitue le réceptacle de tous les écoulements d'eau (rivières, ruisseaux, canaux, crastes) qui drainent son territoire périphérique. La qualité de ses eaux dépend donc notamment de la propreté de tous les cours d'eau qui s'y déversent.

Aussi, sous l'impulsion de « Bassin d'Arcachon Ecologie », les associations de protection de l'environnement groupées au sein de la CEBA se sont-elles préoccupées d'établir un diagnostic de l'état des principaux cours d'eau, puis, à partir de ce constat révélateur de leur aspect « dépotoir », d'engager une action concertée de nettoyage.

Dans un premier temps, une inspection sous la forme d'une « pêche diagnostic » a permis de sélectionner les sites à nettoyer en priorité. Elle a été suivie d'une action « rivières propres » organisée par « Bassin d'Arcachon Ecologie » après information préalable des intercommunalités du Nord (COBAN), du Sud (Cobas) et du Val de l'Eyre, ainsi que les municipalités concernées, et

consistant à débarrasser le lit des cours d'eau des déchets d'origine anthropique (apportée par l'homme).

Le travail de nettoyage a été réparti autour du Bassin entre les diverses associations participantes et leurs membres bénévoles avec l'aide des municipalités

comme Andernos, La Teste, Gujan-Mestras mais aussi de plongeurs comme Scaphpro au Cap Ferret.

11 cours d'eau ont été visités : le canal des étangs (Lège), le canal des Landes (La Teste), la Machinotte (Arès), le Betey, le ruisseau de Comte et le Massurat (Andernos), le ruisseau de Renet (Lanton) la craste Baneyre (Le Teich et Gujan-Mestras), la craste de Nezer, la craste Menan et la craste Douce (La Teste).

Les Amis du Littoral ont pris part au nettoyage de la Machinotte, du ruisseau de Comte et du Massurat.

Le bilan de cette opération, qui sera adressé aux collectivités concernées, fait ressortir qu'un important volume de macrodéchets a été extrait : cycles, débris d'automobiles et de télévision, coffres, livres, bouteilles, canettes, emballages alimentaires, piles, palettes de transport, matelas, caddies de supermarché, ferrailles, cartouches, gravats, produits de tonte de gazon et de taille de haies, matériaux routiers, vêtements, panneaux amiantés, sacs de déchets ménagers, pneus, et même des cadavres d'animaux.

Encore faut-il souligner que ce sont là des déchets visibles. D'autres, non visibles, sont tout aussi polluants : rejets de produits nocifs, d'eaux de piscine...

Ce résultat est des plus inquiétants car les contaminations qui en découlent affectent la qualité des eaux douces et, finalement déversées dans la baie, contribuent à la pollution du Bassin et de la vie marine.

La gestion de l'eau, en tant que bien commun, devient essentielle et réclame un comportement plus responsable des usagers. C'est une affaire de solidarité collective.

C'est pourquoi la démarche entreprise mérite d'être le moteur d'une action cohérente et continue des collectivités territoriales du Pays du Bassin d'Arcachon - Val de Leyre aux fins d'assurer :

- Le nettoyage annuel des macrodéchets
- la protection des cours d'eau vis-à-vis des pollutions plus insidieuses
- La sensibilisation des usagers au respect de la qualité des eaux.

Comité de suivi du schéma de mise en valeur de la mer

Résumé du séminaire tenu le 26/06/2010

A Gujan-Mestras

Les principaux acteurs du Bassin d'Arcachon étaient réunis pour actualiser les dispositions du SMVM. De nombreux organismes étaient présents ainsi que les associations pour la protection de l'environnement. On notait cependant l'absence des ostréiculteurs et des pêcheurs ainsi que des Maires du Bassin.

Présentation des premiers résultats de l'étude GEOMER sur la fréquentation nautique du Bassin :

Au total sont recensés près de 12000 bateaux dont 10% sont en navigation en période de forte fréquentation. 68 % de cette flotte est motorisée (dont environ 5 jet-ski).

Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en fin d'année, d'où la déception des plaisanciers et des associations.

Trois groupes de travail ont été réunis. Les principaux problèmes soulevés et débattus sont résumés ci-après :

1 – Gestion hydraulique et sédimentation du Bassin. (notre association était représentée par J.F. Pahun)

- Besoin d'une méthodologie : programmes de dragages, dépôts, utilisation des produits de dragage.
- Intérêt de réduire les bancs d'huîtres sauvages pour améliorer l'hydraulique (création d'un îlot artificiel)
- Nettoyage des anciens parcs et du domaine public maritime (action concertée avec les ostréiculteurs)
- Souci de privilégier la réimplantation des zostères (résultats de l'étude IFREMER dans un an)
- Lutter contre l'eutrophisation générée par les apports des bassins versants (spartines, algues vertes)
- Prise en compte des phénomènes de submersion dans l'hydraulique du Bassin.

2 – Qualité du milieu

- Nécessité de mettre en place un suivi permanent du milieu (moyen fourni par le PNM) car la qualité de l'eau, sans être catastrophique, demeure préoccupante.
- La capacité d'accueil excessive de la périphérie du Bassin est une nouvelle fois mise en cause.
- Le PNM offre une cohérence de gestion qui sera un atout déterminant.
- Vigilance et actions réglementaires sur le traitement et le rejet des eaux pluviales autour du Bassin.

3 - Réglementation maritime locale

- La réglementation de la navigation et des activités sur le Bassin mérite des adaptations et compléments à définir en concertation (jet-ski, canoé-kayak, zone pointe Cap Ferret).

- Non respect de la réglementation par 30% des utilisateurs du plan d'eau. Les instructions nautiques devraient être suffisamment divulguées. Un guide de la plaisance vient d'être édité.

- Trop de mouillages sauvages - leur suppression doit être compensée par des places de port.

Les réponses et positions (assez fermes) de l'Etat exprimées par le Préfet

- **L'Etat fera respecter les dispositions du SMVM**, notamment pour les trois projets portuaires inscrits. A Andernos, l'extension du port du Betey devra prendre en compte les contraintes d'environnement.

- **Les mouillages** non autorisés seront supprimés et compensés par la création de places de port. Lège-Cap Ferret va réduire ses corps-morts et cette action servira d'exemple à Arcachon et La Teste.

- **Dragages** : il faut débloquer la situation du stockage et de l'utilisation des produits de dragage. Dans le cadre du PNM, des financements d'Etat pourraient permettre la recherche de solutions appropriées.

- **Qualité des eaux** : un travail remarquable a été effectué par le SIBA, en particulier le traitement des EP. Une réunion de la CLIS est prévue en septembre pour traiter les problèmes qui demeurent.

- **Pour améliorer l'environnement**, un arrêté va réglementer l'installation des ostréiculteurs au Banc d'Arguin et aux Prés Salés de La Teste.

- **SCOT** : si l'adoption s'avère trop lente, l'Etat envisagera de lancer une « Directive Territoriale d'Aménagement » relative à l'aménagement et la protection du littoral. Pendant la phase d'enquête publique, il est conseillé à tous de s'exprimer. Les enjeux définis par l'Etat et qui seront joints au dossier d'enquête constituent un avis parmi d'autres qui pourra utilement servir à l'information de la population.

J.F.P

Journée à la Roque-Gageac

Les inscriptions vont bon train, il reste quelques places que vous pourrez retenir jusqu'au 13 juillet.

Je vous rappelle le montant de la participation :

Adultes : 47 € - Enfants de < de 10 ans : 35 €

Enfants de < de 12 ans : 45 €

N'oubliez pas, le car démarrera à 6h30

Programme de nos activités du second semestre 2010

Mardi 13h30 Port du Bety Andernos	Jeudi 13h30 Esplanade Dartiguelongue Arès	Samedi Conférences - Expositions
		<u>Vendredi 16 juillet</u> Visite en Périgord <u>Départ 6h30 Tour d'Arès</u> Adultes : 47 € Enfants : < de 10 ans : 35 € < de 12 ans : 45 €
		<u>Samedi 17 juillet :17 h</u> « Astronomie » Exposition et observation diurne et nocturne avec l'association Polaris Salle du Mille-Clubs à Arès
<u>1^{er} septembre</u> du Petit Piquey à Piraillan avec M. Bernard Barrière	<u>23 septembre</u> « La Dune du Pyla » Avec M. Jean-Claude Riehl	<u>Samedi 7 août :15 h</u> Conférence - Exposition de faïences girondines par Mme Muriel Blanchet RPA d'Andernos à 15 heures
<u>5 octobre</u> Le Parc Ornithologique au Teich Groupe de 10 personnes 6.20 € - Enfants 5 €	<u>21 octobre</u> « Dignes de Certes »	<u>Jeudi 19 août : 17 h</u> Assemblée Générale « Mille-Clubs » à Arès
<u>9 novembre</u> Champignons Avec M. J.P Coste à Hourtin	<u>25 novembre : 10h15</u> Visite d'une fabrique de filets de pêche à Arès	<u>Samedi 21 août :15 h</u> « Mystère de construction des pyramides égyptiennes » par M. Denis Denoël « Mille-Clubs » à Arès

Les destinations annoncées peuvent être modifiées en raison des difficultés d'accès sur les sites

Cotisations annuelles

Membre	individuel	couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale

Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin »

BP 51 ARES 33740

Nom Prénom

Adresse

Téléphone E-Mail

Signature Date